



La Lettre d'information de Molsheim

Janvier 2007

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 15 décembre 2006 sous la présidence de Monsieur le Maire, Laurent Furst.

Point 1 : modification de l'ordre du jour

Le Conseil Municipal approuve la modification de l'ordre du jour consistant au rajout d'un point complémentaire présenté en Commissions Réunies et intitulé : Gestion des animations culturelles sur le site de l'ancienne Chartreuse sur la période 2007-2009.

Point 2 : Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du 20 octobre 2006.

Le Conseil Municipal a approuvé le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 octobre 2006.

Point 3 : Délégations permanentes du Maire - article L 2122-22 du CGCT : compte rendu d'information pour la période du 3^{ème} trimestre 2006.

Monsieur le Maire a rendu compte de l'utilisation des délégations permanentes qui lui sont accordées par le Conseil Municipal pour la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2006.

Dans le cadre de ses délégations, le Maire a pris les décisions suivantes :

- 12 concessions dans les cimetières communaux ont été accordées
- 2 actions en justice ont été engagées
- il a été renoncé 15 fois à l'exercice du droit de préemption urbain

Point 4: Implantation d'une maison du Conseil Général à Molsheim – cession foncière au Département du Bas-Rhin.

Dans le cadre de son projet d'administration et de territorialisation, le Conseil Général du Bas-Rhin a posé le principe de l'implantation d'une maison du Conseil Général dans les villes moyennes de Wissembourg, Haguenau, Saverne, Sélestat et Molsheim. Le projet sur Molsheim consiste en la construction d'un bâtiment d'environ 4 500 m² regroupant une centaine de salariés. A terme, cette infrastructure pourra évoluer pour accueillir d'autres services du Conseil Général présents sur le territoire. La localisation de ce futur bâtiment est envisagée sur la parcelle des anciennes cantines Bugatti, Route Ecospace, contiguë au siège de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig. Ce terrain d'une superficie totale de 162,96 ares sera redécoupé, le Conseil Général ne souhaitant acquérir que 145,64 ares. Le Conseil Municipal approuve la cession de cette emprise foncière au prix de 7.500 € l'are. Le prix de vente total pour 145,64 ares est de 1.092.300 €.

Point 5 : Budget principal et budgets annexes - décision budgétaire modificative n° 1/2006.

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative se rapportant au budget principal. En section d'investissement, les dépenses et les recettes sont à hauteur de 52.300 €. Ces modifications budgétaires sont liées à des régularisations comptables d'écritures patrimoniales. En section de fonctionnement, une augmentation des subventions versées aux associations est financée par une baisse des intérêts des emprunts budgétés. Le Conseil Municipal approuve en outre les modifications aux budgets annexes suivants :

- «Forêt Communale» : section de fonctionnement, modification d'écriture en dépenses à somme nulle de + et - 650 €.
- «Camping Municipal» : section investissement, modification d'écriture en recettes à somme nulle de + et - 21.340 €

Conseil Municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 15 décembre 2006 -

Point 5 (suite) : Budget principal et budgets annexes - décision budgétaire modificative n° 1/2006.

- «Locaux Commerciaux» : section de fonctionnement, augmentation des dépenses de 2.920 € et augmentation des recettes pour la même section et le même montant.
- «Succession Hutt» : section de fonctionnement et d'investissement, en dépenses et en recettes, l'augmentation est de 555 €.
- «Lotissements - zones d'activités» : section d'investissement en recettes, modification d'écriture en dépenses à somme nulle de + et - 205.330 €.

Point 6 : Gestion financière: ouverture d'une ligne de trésorerie - exercice 2006.

Le Conseil Municipal approuve l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès de la Société Générale pour une durée d'un an et pour un montant de 5 millions d'euros. Cet outil permettra à la Ville de faire face aux besoins de trésorerie liés aux marchés lancés dans l'attente de contracter les emprunts nécessaires.

Point 7 : Désignation des délégués municipaux au sein des organismes extérieurs – Etablissements scolaires : établissements publics locaux d'enseignement du second degré.

Suite au décès de Madame Catherine Peter, le Conseil Municipal procède à la désignation de représentants dans les établissements scolaires :

- Lycée Louis Marchal : M. Fernand Mehl, adjoint, en qualité de titulaire
- Lycée Camille Schneider : Mme Evelyne Bernhart, conseiller municipal, en qualité de suppléante
- Lycée Camille Schneider : Mme Marie-Louise Zimmermann, conseiller municipal, en qualité de titulaire
- Collège Henri Meck : Mme Evelyne Bernhart, conseiller municipal, en qualité de titulaire

Point 8 : Coopération intercommunale – Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig : modification des conditions de fonctionnement – modification statutaire.

Le Conseil Municipal accepte de doter la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig de la compétence «participation financière à la Mission Locale du bassin d'emploi de Molsheim-Schirmeck» et adopte à l'unanimité les nouveaux statuts de la Communauté de Communes.

Point 9 : Réaménagement de la gare de Dachstein – avis du Conseil Municipal de Molsheim.

La gare de Dachstein est située sur le ban communal de Molsheim. Compte tenu de la localisation de l'assise foncière de la Gare de Dachstein, il appartient à la Ville de Molsheim de se prononcer sur la réalisation de l'aménagement des abords de cette gare, dans le cadre du dispositif régional «Programme d'aménagement des gares et de leurs abords» soutenu par la Région Alsace. Il est précisé que cette opération ne donnera lieu à aucune participation financière de la Ville de Molsheim. Le Conseil Municipal émet un avis favorable au réaménagement de cette gare sous réserve d'être informé, avant sa mise en oeuvre, du projet qui sera entrepris.

Point 10 : Convention relative à la définition des modalités techniques et financières liées aux modifications à apporter aux réseaux existants de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim – Mutzig consécutivement à la réalisation de l'aménagement du lotissement «Les Tournesols» à Molsheim.

Dans le cadre de la réalisation du lotissement communal «Les Tournesols», une étude relative à l'assainissement du quartier des Prés a été entreprise. Il s'avère qu'en surdimensionnant les réseaux d'assainissement de ce petit lotissement il sera possible de soulager les réseaux des rues adjacentes. Ainsi un certain nombre de riverains pourraient voir leur problématique d'évacuation des eaux de pluies trouver une réponse. Afin de pouvoir aboutir sur ce point, il est proposé d'établir une convention avec la Communauté de Communes de la région de Molsheim-Mutzig qui prendra à sa charge le coût du surdimensionnement du réseau à savoir 241.000 € HT. Le Conseil Municipal approuve le principe de cette convention.

Conseil Municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 15 décembre 2006 -

Point 11 : Acquisition foncière amiable – lieudit Zich – Madame Colette Escalant.

Le Conseil Municipal décide l'acquisition des parcelles suivantes :

Section	Parcelles	Lieudit	Contenance
3	294	Zich	0,43 are
3	295	Zich	2,65 ares
3	296	Zich	1,53 are

Le prix d'acquisition est fixé à 3.250 € l'are, ce qui représente un prix de vente net pour la totalité des parcelles de 14.982,50 €.

Point 12 : Muller Outils S.A. - acquisition foncière amiable lieudit Zich.

Le Conseil Municipal décide l'acquisition des parcelles suivantes :

Section	Parcelles	Lieudit	Contenance
3	139	Zich	2,81 ares
3	140	Zich	0,56 are
3	141	Zich	0,90 are
3	142	Zich	1,23 are
3	174	Zich	1,54 are

Le prix d'acquisition est fixé à 3.250 € l'are, ce qui représente un prix de vente net pour la totalité des parcelles de 22.880 €.

Point 13 : Muller Outils S.A. – cession foncière gracieuse au profit de la ville de Molsheim - rue des Perdrix - intégration dans le domaine public des parcelles cédées.

Le Conseil Municipal accepte la cession gratuite au profit de la Ville de Molsheim des parcelles suivantes :

Section	Parcelles	Lieudit	Contenance
41	294	Kirschfeld	0,96 are
41	295	Kirschfeld	2,55 ares

Ces parcelles situées dans l'emprise foncière de la rue des Perdrix seront incorporées dans le domaine public communal.

Point 14 : Cession foncière gracieuse au profit de la Ville de Molsheim - rue des Romains - intégration dans le domaine public de la parcelle cédée - consorts Muckensturm.

Le Conseil Municipal accepte la cession gratuite au profit de la Ville de Molsheim de la parcelle suivante :

Section	Parcelles	Lieudit	Contenance
27	544	Rue des Romains	1 ca

Cette parcelle située dans l'emprise foncière de la rue des Romains sera incorporée dans le domaine public communal.

Point 15 : Subvention d'équilibre au Centre Communal d'Action Sociale - dotation complémentaire de fonctionnement pour l'exercice 2006.

Le Conseil Municipal attribue une subvention complémentaire de 26.000 € au Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Molsheim. Ce montant versé au titre de sa participation financière à son fonctionnement pour l'exercice 2006, est destiné à faire face notamment à l'augmentation de la fréquentation des services proposés par la collectivité.

Point 16 : Subvention budget annexe camping municipal.

Le Conseil Municipal approuve le versement d'une subvention d'équilibre au budget annexe «camping municipal», afin d'assurer l'équilibre budgétaire de celui-ci, sans avoir à recourir à l'emprunt.

Point 17 : Subvention dans le cadre du Contrat Educatif Local (CEL).

Le Conseil Municipal approuve le versement de subventions à 8 associations dans le cadre du Contrat Educatif Local (CEL).

Point 18 : Adhésion à la Fondation du Patrimoine.

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à la Fondation du Patrimoine, fondation reconnue d'utilité publique. Cet organisme a pour vocation de permettre de bénéficier de financements complémentaires dans le cadre de travaux entrepris sur des éléments patrimoniaux. A ce titre est principalement visée la restauration de la Chartrouse. La cotisation pour 2006 représente 250 €.

Point 19 : Subvention exceptionnelle à l'association «Trimoval – Triathlon Molsheim – Vallée de la Bruche».

Il est décidé de verser une subvention exceptionnelle de 750 € à l'association Trimoval, afin de permettre à cette dernière de faire face aux frais qu'elle a supportés dans le cadre de son accession au niveau national.

Point 20 : Etat des subventions annuelles aux associations locales à caractère sportif, culturel et de loisirs – répartition pour l'exercice 2006.

Le Conseil Municipal décide de verser au titre des subventions annuelles aux associations locales à caractère sportif, culturel et de loisirs au titre de l'exercice 2006, un montant total de 60.034,04 € selon la répartition suivante :

- **Associations à objet sportif** : Aïkido Club Molsheim 1 210,40 €, Judo Club Molsheim 2 505,40 €, Karaté Club Molsheim 1 634,20 €, Sambo Club Molsheim 1 600,00 €, Taekwondo Club 1 771,00 €, MOC Badminton 1 938,20 €, MOC Handball 2 189,00 €, MOC Volley Ball 1 809,00 €, Cercle St Georges Basket 2 322,00 €, La Sportive de Molsheim 2 283,00 €, Association de Gymnastique Volontaire 1 168,60 €, Tennis Club Molsheim/Mutzig 2 025,60 €, Société de Tir Molsheim 2 186,20 €, Bruche Sport Passion 2.574,50 €, Aquatique Club Molsheim/Mutzig 2.630,50 €, Club de natation synchronisée 1 251,30 €, SKi Club Molsheim/Mutzig 1 132,50 €, Club Vosgien section Ski 1 026,10 €, Molsheim Ski Nordique 2 121,60 €, Molsheim Fun Bike 2 243,20 €, Société Hippique 2 652,60 €, Pétanque Club 544,40 €, Auto Racing Sport Molsheim 1 108,80 €, Triathlon Club 1 706,40 €, Twirling Club Molsheim/Mutzig 514,00 €, Club d'Echecs de la Bruche M/E 1 136,30 €, Mutzig Ovalie Molsheim 1 784,30 €.

- **Associations culturelles et de loisirs** : Arts et Loisirs 961,62 €, Les Randonneurs de Molsheim 553,26 €, Club Vosgien 609,50 €, Chœur d'Hommes 1856 Molsheim 953,26 €, Chorale Ste Cécile / Paroissiale 937,30 €, Chorale A Cœur Joie Césarion 950,22 €, Amicale et Chorale du 3^{ème} âge 914,00 €, Chorale Les Kaffebichle 774,92 €, Scouts 1 020,14 €, A.P.P.M.A.1 264,86 €, Club féminin AGF - UTL 1 092,60 €, Molsheim Bugatti 0,00 €, Activa Jeunes 777,20 €, Pingouin Prod 777,20 €, Cercle Saint Georges 998,86 €, Association socio-culturelle des Tilleuls 190,00 €, Association socio-culturelle de la Monnaie 190,00 €.

Point 21 : Participation aux actions des établissements publics locaux d'enseignement du second degré – subvention au lycée Henri Meck dans le cadre de compétitions sportives scolaires.

Dans le cadre de sa participation aux actions des établissements publics locaux d'enseignement du second degré, le Conseil Municipal a décidé de verser au lycée Henri Meck une subvention de 4.254,90 € pour sa participation à des compétitions scolaires.

Point 22 : Participation aux actions des établissements publics locaux d'enseignement du second degré – subvention au Lycée Henri Meck dans le cadre d'une action socio-éducative «projet Maroc».

Le Conseil Municipal décide de verser une subvention exceptionnelle au lycée Henri Meck dans le cadre d'une action socio-éducative intitulée «projet Maroc». Le montant financé par la Ville est de 500 €.

Conseil Municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 15 décembre 2006 -

Point 23 : Attribution des subventions annuelles au titre de la valorisation du patrimoine bâti – campagne des travaux 2005.

Au titre des travaux 2005 effectués par les particuliers et les organismes qui sont éligibles à la participation du patrimoine bâti, le Conseil Municipal verse diverses subventions individuelles représentant un total de 23.343,87 €.

Point 24 : Forêt communale de Molsheim à Urmatt – exercice forestier 2008 : approbation de l'état d'assiette 2008.

Le Conseil Municipal approuve l'état d'assiette des coupes pour 2008 en forêt communale de Molsheim à Urmatt.

Point 25 : Construction du Stadium : avenants lots 1 -2 - 9 - 17 - 20 - 22.

Le Conseil Municipal approuve divers avenants aux marchés de travaux du Stadium, concernant les avenants suivants :

Lot n°1 : terrassement VRD/Aménagements extérieurs/Réseaux

avenant n°1 : 18.133,19 € HT, soit 21.687,29 € TTC

Lot n°2 : gros-oeuvre

avenant n°1 : 22.710,36 € HT, soit 27.161,59 € TTC

Lot n° 9 : électricité / courant fort / courant faible

avenant n°1 : 2.520 € HT, soit 3.013,92 € TTC

Lot n°17 : équipements cuisine / bar

avenant n°1 : 705 €, soit 843,18 € TTC

Lot n°20 : terrains de sport

avenant n°1 : 33.021,45 € HT, soit 39.493,65 € TTC

Lot n°22 : éclairage (terrain/public)

avenant n°1 : 17.612,90 € HT, soit 21.065,03 € TTC

Point 26 : Rénovation de la Maison des Syndicats : avenant n° 1 aux marchés de travaux pour le lot n° 2.

Le Conseil Municipal approuve l'avenant n°1 aux marchés de travaux pour le lot n°2 de la rénovation de la Maison des Syndicats d'un montant total de 805 € lié à la réalisation d'une prestation complémentaire de réfection d'un balcon.

Point 27 : Maison forestière d'Urmatt - participation aux travaux de réfection des boiseries.

Le technicien ONF en charge de la forêt communale de Molsheim, occupe la maison forestière d'Urmatt. Compte tenu du fait que le travail de cet agent s'effectue également au profit de la forêt communale de Molsheim, le Conseil Municipal décide de participer, de manière exceptionnelle, à la réfection des boiseries. Le montant de la participation est fixé proportionnellement à l'ensemble de la forêt de Molsheim que représente la surface forestière totale de cet agent, soit 36%. Le montant ainsi versé représente 552 €.

Point 28 : Rapport d'activité 2005 de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig.

Le Conseil Municipal prend acte, sans observation, du rapport annuel d'activités 2005 de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig.

Point 29 : Rapport annuel 2005 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Le Conseil Municipal prend acte, sans observation, du rapport annuel 2005 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

<p>Point 30 : Rapport annuel 2005 sur la qualité et le prix du service de l'assainissement.</p>	<p>Le Conseil Municipal prend acte, sans observation, du rapport annuel 2005 sur la qualité et le prix du service de l'assainissement.</p>
<p>Point 31 : Rapport annuel d'activités du Select'Om pour l'exercice 2005.</p>	<p>Le Conseil Municipal prend acte, sans observation, du rapport annuel d'activités du Select'Om pour l'exercice 2005.</p>
<p>Point 32 : Conclusion d'un bail à ferme – EARL du Feldbaum.</p>	<p>La Ville de Molsheim est propriétaire de parcelles agricoles situées dans le secteur remembré. Suite à l'opération de remembrement, compte tenu du changement cadastral des parcelles de la Ville, il y a lieu de conclure un bail à ferme avec un exploitant agricole. Dans ce cadre, le Conseil Municipal approuve la signature d'un bail à ferme pour une période de 9 années, au profit de l'EARL du Feldbaum, se rapportant à 4 parcelles situées dans le Mittelmatten et le Dompeter Feld, d'une contenance totale de 236,17 ares. Le montant du fermage est fixé à 1,54 € l'are, montant indexé.</p>
<p>Point 33 : Conclusion d'un bail à ferme – Ferme Vogelgesang.</p>	<p>La Ville de Molsheim est propriétaire de parcelles agricoles situées dans le secteur remembré. Suite à l'opération de remembrement, compte tenu du changement cadastral des parcelles de la Ville il y a lieu de conclure un bail à ferme avec un exploitant agricole. Dans ce cadre, le Conseil Municipal approuve la signature d'un bail à ferme pour une période de 9 années au profit de monsieur Thierry Jost, se rapportant à la parcelle située dans le Lichtweg, d'une contenance totale de 98,67 ares. Le montant du fermage est fixé à 1,54 € l'are, montant indexé.</p>
<p>Point 34 : Conclusion d'un bail à ferme – SCEA Muhlmeyer et frères.</p>	<p>La Ville de Molsheim est propriétaire de parcelles agricoles situées dans le secteur remembré. Suite à l'opération de remembrement, compte tenu du changement cadastral des parcelles de la Ville il y a lieu de conclure un bail à ferme avec un exploitant agricole. Dans ce cadre, le Conseil Municipal consent à la signature d'un bail à ferme pour une période de 9 années au profit de monsieur Robert Muhlmeyer se rapportant à la parcelle située dans le Kurzstraeng, d'une contenance totale de 150 ares. Le montant du fermage est fixé à 1,54 € l'are, montant indexé.</p>
<p>Point 35 : Installation classée pour la protection de l'environnement – demande présentée par la Société Demotronic – avis du Conseil Municipal.</p>	<p>Le Conseil Municipal, dans le cadre de l'enquête publique réalisée au titre de la demande d'autorisation des installations classées pour la protection de l'environnement et concernant la demande effectuée par la société Demotronic émet un avis favorable.</p>
<p>Point 36 : Ajustement de l'inventaire et de l'état actif : apurement des biens renouvelables.</p>	<p>Le Conseil Municipal approuve l'apurement de l'état d'actif figurant à l'inventaire de la ville et se rapportant à divers biens amortis.</p>
<p>Point 37 : Gestion des animations culturelles sur le site de l'Ancienne Chartreuse sur la période 2007 – 2009 – engagement financier de la collectivité.</p>	<p>Dans le cadre de l'attribution de la délégation de service public relative à la gestion des animations culturelles sur le site de l'ancienne Chartreuse sur la période 2007-2009, le Conseil Municipal approuve le versement d'une subvention annuelle de 13.500 € par exercice au délégataire. Le délégataire retenu, suite à la consultation est l'Association Pour l'Animation de la Chartreuse (APAC).</p>